



Accusation vol suite départ fin période d'essai

Par **Milie05**, le **02/01/2013** à **23:19**

Bonsoir,

Voilà mon problème.

Je travaillé depuis trois mois au sein d'un cabinet comptable, et étant en période d'essai j'ai notifié à mon employeur par lettre remise en main propre le 20/12/2012, de ma volonté de rompre cette période d'essai

Dans mon courrier, j'ai préciser en accord avec le cabinet que je quitterai, à défaut d'un autre emploi, mon poste au 31/01/2013.

Aujourd'hui, j'ai repris le travail à 14H et j'ai eu un appel pour un éventuel autre poste à laquelle j'ai répondu.

Mon employeur m'ayant surpris durant cette conversation téléphonique m'a dis de partir immédiatement ce que j'ai fait et qu'il m'enverrai mes papiers.

J'ai quitté les locaux de cette société aujourd'hui le 02/01/2013 à 14h40 en reprenant mes affaires personnels.

Or je viens de recevoir un mail de mon employeur m'accusant d'avoir volé des stylos leur appartenant et me demandant de les restituer.

Je précise que je n'ai rien volé car j'utiliser mes propres stylos, et que je suis donc reparti avec mes affaires personnelles.

Je n'ai pas quitté l'entreprise avec mes papiers et je craint que si je ne répons pas à cet employeur il ne me fournisse pas ces documents.

Que dois je faire ?

Par **P.M.**, le **02/01/2013** à **23:35**

Bonjour,

Au contraire, il me semble que vous n'avez pas à répondre à de telles accusations non fondées et de toute façon, l'employeur ne peut pas sous ce prétexte retarder la délivrance des

documents inhérents à la rupture du contrat de travail lesquels étant quand même quérables, c'est à dire que vous devez aller les chercher...